

Metz, le 22/10/2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par :  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : [delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr](mailto:delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr)

La responsable de l'unité Police de l'eau  
à

Monsieur le Directeur  
MOSELIS  
3 rue de Courcelles  
BP 25040  
57071 METZ Cedex 3

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la construction d'une gendarmerie sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chènes - N°57-2021-00382  
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\2150. EP\SAINTE-MARIE-AUX-CHENES\2021 GENDARMERIE

P.J. : /

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception en date du 22 octobre 2021, des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

- ✓ **projet de construction d'une gendarmerie sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chènes**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.  
Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé délivré en date du 30 septembre 2021 sera affichée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Chènes ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER

Copie :  
Mairie Sainte-Marie-aux-Chènes  
CLE